

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 20 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 24, et Place de la Bourse, n^o 3, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

SOPHISMES

Nous avons signalé dans nos derniers numéros l'importance considérable du vote émis par la Chambre dans sa séance de mercredi.

Une longue discussion a précédé ce grand acte législatif. Les amis des Congrégations ont fait flèche de tous leurs sophismes pour défendre leurs clientes.

Il fut beaucoup question, dans leurs discours, d'attentats à la liberté. C'est un fait remarquable que personne ne parle aussi souvent de la vertu que les voleurs.

Aussi vîmes-nous sans surprise la « liberté d'enseignement » défendue par ceux-là et pour ceux-là qui profitèrent si longtemps des exorbitant privilèges de la loi Falloux.

Avant d'entamer une controverse sur ce point, il serait nécessaire de s'entendre d'abord sur cette formule bien vague « liberté d'enseignement ». Mais cela vaudrait de trop longs développements pour qu'ils puissent prendre place ici.

Dans tous les cas, il est une vérité évidente, d'autant plus évidente qu'elle est plus contestée des cléricaux, c'est que la question de la liberté d'enseignement n'était pas en cause en cette affaire.

Il s'agissait plus simplement de l'enseignement congréganiste. Or, l'enseignement libre n'est pas nécessairement l'enseignement congréganiste.

Personne, même parmi nos adversaires, ne conteste ce fait que le droit d'enseigner reste toujours soumis au contrôle du gouvernement. La preuve en est que l'Etat exige toujours des garanties de science, de moralité de la part de ceux qui veulent exercer dans l'enseignement.

Le tout était donc de savoir si la République doit déléguer aux congréganistes le pouvoir d'apprendre aux enfants qu'elle est le plus abominable des régimes. Peut-on admettre que ces hommes, qui sont avant tout et qui n'ont pas le droit d'être autre chose que les propagateurs d'une doctrine, peut-on admettre qu'il fassent des éducateurs impartiaux ? Est-il admissible qu'en France on laisse à ces individus qui ne dépendent que de Rome, le droit d'instruire de jeunes français ?

C'est tout cela qui se discutait et non pas la liberté d'enseignement, car tout ce qui touche à la Congrégation est étranger à la liberté.

Loin de dire qu'on a attenté à la liberté de l'enseignement, nous pouvons prétendre qu'on vient d'introduire un peu plus de liberté dans l'enseignement.

Il est bien amusant d'entendre les cléricaux se réclamer en cette occurrence de la Déclaration des Droits de l'Homme. Nous ne voulons pas discuter de l'autorité qu'ils ont à juger de cette Déclaration que leur *Syllabus* condamne en bloc. Cependant nous préférons nous en rapporter à ceux qui l'ont faite, c'est-à-dire à l'Assemblée nationale de 1789. Par un étrange hasard, il se trouve que la même Assemblée, royaliste cependant, a dissous TOUTES LES CON-

GRÉGATIONS. Après un traitement de même nature nous ne verrions point d'inconvénient à ce que le droit d'enseigner lui fut conservé.

Certains orateurs, parmi lesquels M. Ribot, se sont lamentés sur la persécution religieuse qu'on fait subir aux catholiques.

Il n'y a pas moyen de s'ennuyer quand on entend parler de persécution religieuse en France. J'ai le cœur sensible pourtant et je ne voudrais pas voir faire de mal, même à un nationaliste. Mais j'ai bien de la peine à m'apitoyer sur le sort des croyants pour le salut desquels l'Etat entretient des Eglises, des cardinaux, des évêques, des prêtres et des vicaires. Les lieux de culte ne sont pas fermés que je sache, et les curés n'ont pas cessé de toucher leurs appointements. Je contribue même à les payer, moi contribuable, qui ne me suis jamais servi d'eux.

La religion est donc aussi étrangère à la congrégation que la bonne foi.

Comme l'ont dit M. Barthou, puis M. Combes, il s'agissait simplement de choisir entre deux doctrines, celle de la Révolution française ou celle de la contre-révolution cléricale et conservatrice.

Que les électeurs ne se laissent donc point duper par les plaidoyers trop habiles des prétendus républicains qui ont donné leurs voix aux Congrégations. C'est contre la République qu'ils ont voté.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 23 mars 1903

Présidence de M. Lockroy, vice-président. La Chambre s'occupe de la plainte portée par M. Lasies contre M. Selle, qui se livra contre les députés nationalistes à des violences. M. Gérauld Richard, combat ces poursuites; M. Lasies, après explications retire sa plainte.

L'incident est clos. L'ordre du jour appelle la discussion des projets tendant à autoriser la prorogation de surtaxes d'octroi, tantôt sur le vin seul, tantôt sur le vin et sur l'alcool, dans 9 grosses communes de la région du Nord. 2 communes seulement reçoivent satisfaction.

M. Lasies dépose une motion demandant que les conséquences du refus d'autorisation aux congrégations enseignantes ne soient appliquées qu'après réponse favorable sur la question des communes où les congrégations possèdent des immeubles.

M. Lasies déplore la loi, il veut qu'elle soit sanctionnée par le peuple; M. Lasies est catholique, il veut qu'on le respecte, etc. etc.

M. Lasies provoque un incident violent; il rappelle, on ne sait pourquoi, l'affaire Dreyfus; MM. de Pressensé, Jaurès, Ribot, Rouanet parlent, rappellent leur attitude dans cette affaire. Le débat sur les congrégations est renvoyé au lendemain.

Sénat

Séance du 21 mars 1903

Présidence de M. Fallières. Dès l'ouverture de la séance, le Sénat aborde la discussion du budget des cultes.

M. Delpech en demande la suppression, car, dit-il, cette suppression entraînerait la dénonciation du Concordat qu'exige le parti républicain.

M. Delpech fait l'histoire du Concordat conclu par Bonaparte avec le pape; mais Napoléon avait plusieurs raisons de tenir sous sa domination l'Eglise; aujourd'hui ces rai-

sons ne sont d'aucune valeur pour la République.

Garder le Concordat est irrationnel. On redoute, dit-on que cette dénonciation n'apporte le trouble dans les esprits; ce n'est pas possible. M. Delpech demande la liberté absolue pour les quatre cultes qui n'émargeraient plus au budget mais seraient payés par les fidèles.

Le Concordat, conclut l'éminent orateur, est inutile au pays; sa dénonciation ne sera pas dangereuse.

M. Combes répond à M. Delpech. Il ne veut pas la suppression du budget des cultes, l'heure n'est pas encore sonnée pour cette réforme.

Toutefois M. Combes déclare que ce jour n'est peut-être pas loin et que vu l'attitude observée par le clergé vis-à-vis du gouvernement, il se pourrait que la dénonciation du Concordat ne fut plus qu'une affaire de quelques mois.

Pour l'instant M. Combes ne croit pas que cette séparation puisse avoir lieu; il dit que le gouvernement fera tout son devoir contre les congrégations, et saura rappeler le clergé en révolte au respect des lois et du concordat.

M. Combes explique le conflit qui existe à cette heure entre le gouvernement et le Vatican au sujet de la nomination de quelques évêques, et du fameux *nobis nominabit*.

Le président du Conseil reconnaît que les rapports entre l'Eglise et l'Etat ne sont plus tels que le Concordat l'a voulu, et que les incursions du clergé dans la politique sont devenues intolérables. Il faut qu'elles cessent, le maintien du Concordat est à ce prix.

Tous les républicains font une chaleureuse ovation au président du Conseil.

M. de Lamarzelle cherche à réfuter divers arguments présentés par M. Delpech et à répondre au discours de M. Combes.

M. de Lamarzelle soutient que le clergé est toujours très convenable vis-à-vis de l'Etat. La dénonciation du Concordat serait la fin de la République (on rit).

La discussion est terminée.

Trois motions sont déposées: la première tendant à l'affichage du discours de M. Combes, est votée par 166 voix contre 71.

La deuxième est un vote de confiance à l'adresse du gouvernement: elle est votée par 188 voix contre 47.

Enfin la troisième motion est présentée par M. Delpech demandant la suppression du budget des cultes.

Elle est repoussée par 210 voix contre 68. Et la séance est levée.

Séance du 25 mars 1903 (matin)

Présidence de M. Fallières. Le Sénat reprend la discussion du budget des cultes.

M. Halgan dépose une motion tendant à réduire à 10.000 francs le chapitre relatif au personnel des bureaux du culte.

Cette motion est repoussée et les articles du budget des cultes sont votés.

Le Sénat aborde ensuite le budget de l'intérieur.

Sans discussion les 83 premiers articles sont votés; sur le chapitre 84 seulement, M. Bérenger fait quelques observations au sujet de la construction de quelques prisons cellulaires. Le budget de l'intérieur est ensuite adopté.

Le budget des finances est adopté avec une réduction de de 2.533.255 fr. sur les chiffres votés par la Chambre.

Séance de l'après midi

Le budget des affaires étrangères est adopté. M. d'Aunay commente les livres jaunes publiés sur la situation de la France à l'extérieur, situation excellente grâce à la force de nos armements.

M. de Cuverville fait la critique de cette situation.

Les trois premiers chapitres sont votés: Au sujet de l'ambassade du Vatican une discussion s'engage entre M. Clémenceau et M. Delcassé.

M. Clémenceau voudrait que notre ambassadeur auprès du Vatican fut retiré; cette proposition est rejetée.

Le budget des affaires étrangères est voté.

On passe au budget de la guerre: M. de Goulaine critique le système des remontes dans l'armée.

Sur le chapitre 26 (viandes, conserves, salaisons), la commission a réduit de 5 millions le chiffre inscrit par la Chambre: M. Clé-

menceau demande le rétablissement de ce crédit qui est voté.

Et la séance est levée.

L'affaire Humbert-Daurignac

Avant de clore définitivement son instruction judiciaire, M. Leydet a tenu à interroger Frédéric Humbert sur ses ressources personnelles et celles de sa femme au moment de leur mariage et sur l'état de leurs finances le jour de la fuite de la famille Humbert pour Madrid. Le magistrat a d'abord donné lecture à l'inculpé du rapport des experts MM. Doyen et Lohé, qui constate qu'en moins de vingt années les Humbert ont emprunté 100 millions. Sur cette somme, près de la moitié est encore représentée par des effets souscrits devant échoir après la fuite en Espagne; de plus 34 millions qui n'ont pas produit à la faillite et une vingtaine de millions de créances sérieuses. Frédéric Humbert a répondu que c'était là, en effet, le compte qui lui avait été soumis par le syndic M. Bonneau; mais d'après la liste exacte des créances justifiées dressée par Mme Thérèse Humbert, le compte ne s'élevait qu'à 20 millions, sur lesquels 16 ont été remboursés, et sur les 4 millions qui représentent tout le passif, il convient de déduire plus de deux millions et demi que produira la vente des immeubles. Donc, d'après le compte de Frédéric Humbert, il ne resterait plus devoir à ses créanciers qu'une somme de 1.500.000 fr., pour laquelle il prendra des arrangements ultérieurs. Le reste du compte présenté par les experts, soit 80 millions, représente les commissions et les majorations imposées par les courtiers et les prêteurs.

N'est-ce pas admirable! D'ailleurs, Frédéric Humbert reconnaît que, depuis son mariage, il avait vécu avec sa famille sur un train de 100 000 fr. de dépenses par an.

M. Leydet, sur réquisitions de M. Poncelet, a refusé d'accorder la mise en liberté provisoire d'Emile Daurignac qui lui avait été demandée par M^e Clunet.

INFORMATIONS

Elections Législatives

Quatrième arrondissement de Paris

Inscrits, 14,587; votants 10,003. MM. Deville, socialiste, 3,826 voix; Barrès, nationaliste, 3,974; Soules, nationaliste, 1,098; Poubelle, progressiste, 574; Martin, républicain, 409; Prenant, socialiste, 12. Ballottage.

Commercy (Meuse)

Inscrits, 20,091, votants, 15,512; suffrages exprimés, 14,752. Ont obtenu: MM. Grosdidier, progressiste, 12,408 voix (élu); Fleury, radical, 2,013.

Il s'agissait de remplacer M. Poincaré, élu sénateur.

Elections Municipales de Paris

Quartier des Grandes-Carrières (18^e arrondissement)

Inscrits, 14,589; votants, 8,768. MM. Henri Turot, socialiste, 3,889 voix; Delsol, nationaliste, 3,827; Jacques Cohen, socialiste, 495; Calmels, socialiste, révisionniste, 213; Derbecourt, socialiste révolutionnaire, 129. (Ballottage).

Il s'agissait de remplacer M. Adrien Veber socialiste, élu député.

Quartier de Picpus (12^e arrondissement)

Votants, 8,499. MM. le docteur Salmon,

radical, 2,307 voix ; Paul Fribourg, socialiste, 2,291 ; Lencou, socialiste, 1,250 ; Vinchy, nationaliste, 552 ; Kosciusko, socialiste, 466 ; Bocassou, 276. (Ballottage.)

Il s'agissait de remplacer M. John Labasquière, démissionnaire, nommé directeur de l'école Germain-Pilon.

Quartier des Batignolles (17^e arrondissement)

Inscrits, 13 716 ; votants 8,134. MM. Sohier, radical, 2,670 voix ; Goussot, ancien député nationaliste, 1,467 ; Puget, nationaliste, 1,082 ; docteur Lorenzi, nationaliste, 1,150 ; Morin, nationaliste, 888 ; Besombes, socialiste, 443 ; Jolivet, socialiste, 177 ; Laurent, 57. (Ballottage.)

Il s'agissait de remplacer M. Edmond Lepelletier, élu député.

Le Budget de 1903

La commission sénatoriale des finances ayant repoussé l'impôt sur les rentes viagères proposé dans le budget, M. Rouvier a décidé d'y substituer un impôt sur les contrats d'assurance sur la vie ou de rente viagère. En conséquence, la Chambre vient d'être saisie d'un projet de loi tendant à établir une taxe de 1,25 0/0, décimes compris, sur le total des versements faits chaque année aux assureurs.

Le canal des Deux-Mers

La commission de la marine a entendu la fin de l'exposé de M. Honoré Leygue sur le Canal des Deux-Mers.

Le président a fait connaître à la commission que M. Maruéjols, ministre des travaux publics, lui a demandé communication de l'exposé du rapporteur avant la séparation des Chambres, afin de pouvoir à la rentrée faire connaître l'avis du gouvernement.

L'incident Jaurès-Cavaignac

M. Cavaignac ayant envoyé MM. Syveton et Gauthier (de Clagny) demander à M. Jaurès réparation par les armes d'une phrase de son discours au manège Saint-Paul, M. Jaurès a constitué comme témoins MM. Gérault-Richard et Jules Lejeune, avec mandat de donner à cette affaire la suite qu'à leur sens elle comporte.

En vertu de ce mandat, MM. Gérault-Richard et Lejeune ont déclaré aux représentants de l'ancien ministre de la guerre :

1^o Qu'à une phrase de discussion normale, M. Cavaignac a déjà répondu ce matin même par de grossières injures qui constituent une provocation directe et préméditée ;

2^o Qu'ils considéreraient comme une dérobade de la part de leur client, et par conséquent comme une faute envers leur parti et leur cause, l'acceptation d'une rencontre qui, donnant à la polémique actuelle ouverte sur des documents précis, écrasants pour le contradicteur de M. Jaurès, une solution incidente et tout à fait étrangère au débat, empêcherait la vérité d'être définitivement établie devant le public.

Les termes mêmes de cette réponse sont rapportés dans une lettre que MM. Gérault-Richard et Jules Lejeune écrivent ce soir à M. Jaurès pour lui rendre compte de leur mandat, lettre qui se termine ainsi : « Nous avons donc refusé à M. Cavaignac la soi-disant réparation qu'il ne réclamait sans doute que pour se tirer d'embarras, et parce qu'il savait n'y avoir aucun droit. »

La Réhabilitation de M. Baihaut

Les journaux annoncent que la cour d'appel de Paris a statué samedi sur la demande en réhabilitation qui lui était présentée par M. Baihaut, ancien ministre des travaux publics, poursuivi et condamné, lors du procès du Panama, à cinq ans de prison, à la dégradation civique et à 750,000 fr. d'amende.

La chambre des mises en accusation, présidée par le conseiller Gillet a rejeté sa demande.

Tirages Financiers

Le numéro 112,507 gagne 100,000 fr.

Le numéro 419,809 gagne 30,000 fr.

Les numéros 66,979, 297,325 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 360,689, 407,255, 100,628, 56,772, gagnent chacun 5,000 fr.

Trente numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Foncières 1895

Le numéro 250,439 gagne 100,000 fr.

Le numéro 444,715 gagne 25,000 fr.

Le numéro 103,503 gagne 10,000 fr.

Les numéros 185,630, 281,926, 9,768 gagnent chacun 5,000 fr.

Cinquante numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos sénateurs

Sur l'ordre du jour demandant l'affichage du discours de M. Combes président du conseil, ordre du jour présenté par MM. Berthelot, Lourties, Clémenceau, Delpech, D'Aunay, Costes, Maurice Faure, etc, nos trois sénateurs ont voté pour.

Sur l'ordre du jour présenté par M. Clémenceau, approuvant les déclarations du gouvernement, nos trois sénateurs ont voté pour.

Sur la motion présentée par M. Delpech, tendant à la suppression du budget des cultes, les voix de nos sénateurs se sont réparties de la façon suivante :

Pour : M. Cocula.

Contre : M. Pauliac.

M. Costes n'a pas pris part au vote.

Echenillage

Avant le 15 juin, les propriétaires, fermiers, locataires, usufruitiers, usagers ou autres, faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, seront tenus, chaque année, d'écheniller ou de faire écheniller les arbres, arbustes, haies et buissons qui se trouvent sur lesdits héritages.

Ils seront obligés de brûler sur-le-champ les bourses et toiles qui seront tirées des arbres, arbustes, haies et buissons, dans un lieu où il n'y ait aucun danger de communication le feu, soit au bois, arbres et bruyères, soit aux maisons et bâtiments.

CAHORS

Nous recevons la lettre suivante :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Paris le 23 Mars 1903

Cher Monsieur Coueslant,

Dans le numéro du 21 mars du *Journal du Lot*, un de vos collaborateurs me critique sévèrement pour m'être abstenu dans le vote sur les congrégations.

C'est assurément son droit de ne pas approuver ma conduite, bien qu'il eût pu l'exercer avec plus d'impartialité et de justice. Mais je ne puis laisser dire que les 13.000 républicains qui ont voté pour moi s'attendaient à une autre attitude de ma part.

J'ai déclaré nettement, au cours de la période électorale et notamment à Cahors, que j'étais hostile aux congrégations qui n'enseignent et ne prêchent que la haine de nos institutions, mais que je croyais nécessaire de conserver les congrégations charitables qui se vouent au soulagement des pauvres, des malades, des orphelins, des infirmes, des vieillards.

En ne voulant pas m'associer à un vote qui les supprime toutes en bloc sans distinction, je n'ai donc fait que rester fidèle à mes engagements et je m'étonne qu'un sincère républicain puisse me le reprocher.

La fraternité, le souci des humbles, des déshérités ne sont-ils pas aussi des vertus républicaines ? Et est-ce bien le moment de mettre à la charge de l'Etat les 70,000 ou 80,000 malheureux qu'assistent les congrégations ? Comment veut-on arriver à diminuer les impôts, si on augmente toujours les dépenses ?

Je n'ai donc pas trompé mes électeurs, comme semble m'en accuser votre rédacteur : c'est ce que je tenais à établir.

Je compte sur votre courtoisie pour insérer ma réponse dans le prochain numéro du *Journal du Lot*.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments,

REY.

M. Rey estime que notre critique parue dans le *Journal du Lot* du 21 mars est partielle et injuste.

Nous comprenons parfaitement que M. Rey eût peut-être préféré que nous ne soulignions pas son abstention dans le vote sur les congrégations ; mais aussi partielle, aussi injuste que soit — de l'avis de M. Rey — notre critique, nous la maintenons, car elle est l'expression des sentiments de ces sincères républicains qui au mois d'avril 1902 soutinrent la candidature de M. Rey.

Libre à M. Rey de vouloir plaire à telle

ou telle fraction de ses électeurs ; notre devoir à nous était de dire le mécontentement des radicaux qui seuls firent le succès de M. Rey.

Sans doute, nous nous doutions bien que M. Rey n'avait jamais été partisan de la loi contre « toutes les congrégations » ; mais le vote émis jeudi par la Chambre, ne vise pas toutes les congrégations. Ce sont, seules, les congrégations enseignantes qui ont été touchées ; nous renvoyons alors M. Rey à la déclaration qu'il fit à ce sujet à St Géré, le 13 avril 1902.

Au surplus, toute discussion à ce sujet est superflue.

Que M. Rey prenne souci des humbles et des déshérités, qu'il veuille la diminution des impôts, nous le savons. Dans maintes circonstances, nous avons pu apprécier combien M. Rey s'intéressait au sort des petits, des agriculteurs surtout, et nous connaissons depuis longtemps le dévouement qu'il apporte dans la discussion de toutes les questions sociales : il nous plaît de lui rendre cet hommage.

Mais qui peut réaliser ces réformes ?

Par expérience, M. Rey sait bien que ce ne sont pas les gouvernements mélinistes ; un gouvernement d'action républicaine seul peut donner satisfaction au pays.

C'est pourquoi nous nous sommes élevés contre l'abstention de M. Rey, parce qu'elle eût pu être préjudiciable, funeste même, à ce gouvernement d'action républicaine que tous les démocrates se font à cette heure un devoir d'applaudir et de soutenir.

L. B.

L'éclairage en ville

Hier soir, vers 10 h. 1/2 la lumière a fait, durant quelques minutes, totalement défaut dans notre ville.

Pour une cause dont la Cie du Gaz paraît être responsable, les becs de gaz se sont subitement éteints.

Cette absence de lumière se produisant juste au milieu de la représentation théâtrale, eût pu avoir des conséquences fâcheuses.

Heureusement, le nombreux public qui se pressait hier soir au théâtre à la représentation de l'excellente troupe Damien, crut que cette obscurité était nécessaire pendant la scène d'un déshabillé de femme !

A tout autre moment, une panique eût pu se produire.

C'était l'opinion de tous ceux qui assistèrent aux démonstrations du public que vinrent vite calmer et rassurer le directeur de la troupe et M. le commissaire de police.

Ecole de St-Maixent

Dans la liste, par ordre de mérite, des 235 élèves officiers sortis de l'école militaire d'infanterie, nous relevons les noms des sous-officiers du 7^e :

Balmelle, avec le n^o 18 ; Dénat avec le n^o 170 ; Ghérardi, avec le n^o 186 ; Moles, avec le n^o 206.

En cassation

Rouchy, l'assassin de Flagnac, condamné mardi dernier par la cour d'assises du Lot à 20 ans de travaux forcés, a signé son pourvoi en cassation.

Bal du V. S. C.

Samedi soir, le bal organisé par les membres du V. S. C., dans les salons de l'hôtel de l'Europe, a réuni une foule nombreuse de danseurs et danseuses.

L'Orchestre symphonique qui prêtait son concours à cette amusante soirée, s'est fait entendre aux applaudissements de tous les auditeurs, dans les meilleurs morceaux de son répertoire.

Le bal a eu lieu au milieu de la gaieté de tous et les couples ont sauté jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Bal de la Mi-carême

Le bal organisé dans la salle du théâtre à l'occasion de la Mi-carême avait attiré dimanche soir, une foule nombreuse de joyeux danseurs et d'agréables danseuses plus ou moins bien déguisés.

Le bal a été assez animé et a duré jusqu'au matin.

Accident

M. Sindou, propriétaire à Artis, canton de Lauzès, se rendait en voiture de Vers à Cahors.

Une centaine de mètres après avoir dépassé Vers, à l'endroit précis où la ligne du chemin de fer côtoie la route, le cheval, effrayé par le passage du train, s'emballa.

La ligne de Cahors à Capdenac, traverse la route un peu plus loin, et le passage à niveau était fermé. Un accident, peut-être fatal, allait arriver.

M. Sindou, bon conducteur, fit alors défilier la bête sur le talus. Le choc fut terrible.

M. Sindou fut précipité à cinq ou six mètres en avant, se faisant une grave blessure à la tête.

Relevé par des témoins de l'accident, il eut l'énergie de se faire transporter au domicile de l'un de ses parents, rue Clément-Marrot, où il a reçu les soins de M. le docteur Mendailles, qui n'a pu se prononcer sur la gravité de la blessure.

Incendie

Dimanche soir vers 9 heures 1/2 un incendie s'est déclaré dans le magasin de M. Couderc Eugène, chapelier rue de la Liberté, 17.

M. Couderc était en ville et M^{me} Couderc ainsi que sa bonne étaient montées depuis un moment dans leur appartement situé au 2^e étage, lorsque des voisins notamment M^{me} Alibert, concierge à la Préfecture, aperçurent de la fumée sortant du magasin.

Quelques personnes pénétrèrent dans l'immeuble et apportèrent les premiers secours, pendant qu'on était allé prévenir la police et les pompiers.

Le toscan sonna peu après, et les secours arrivés le feu fut presque aussitôt éteint.

Les causes du sinistre sont encore inconnues : mais on suppose qu'une bûche du foyer aura roulé sur le plancher et aura communiqué le feu aux marchandises, entassées dans ce local.

Les pertes sont couvertes par des C^{es} d'assurances.

Frégoli à Cahors

Nous apprenons que Frégoli se propose de venir donner, le dimanche 29 mars prochain, une deuxième audition du programme exécuté par lui à la dernière représentation de jeudi soir.

Cosmorama Mouvant

Cette splendide Attraction venant de Montauban, vient de s'installer dans notre ville 4 rue du Lycée, où elle donnera pendant quelques jours une série de brillantes représentations.

Le Musée Américain du Cosmorama mouvant est une Œuvre de vulgarisation artistique fréquentée partout par l'élite de la population intellectuelle.

Sans aucun doute, le Cosmorama mouvant, de même qu'à Montauban, obtiendra à Cahors un succès considérable car c'est réellement un magnifique spectacle à la fois artistique et mondain, instructif et irréprochable.

Programme de cette semaine :

Mardi et mercredi : La Côte d'Azur de Marseille à Nice.

Jeudi et vendredi : L'Amérique et le Niagara.

Entrée 0 fr. 50, militaires et enfants, 0 fr. 25.

Musique du V^e deligne

PROGRAMME DES 26 ET 29 MARS 1903

Allégo militaire.	X.
Zampa (Ouvvert).	Hérol.
Valse rêvée.	Graud.
Sigurd (fantaisie).	Reyer.
Mascarade (Polka).	Strauss.

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 21 mars :

Léon Hugon, 60 ans ; Marie Vanrie, épouse Hugon, 57 ans, et Marie Hugon, épouse Paul, 26 ans, de Cardillac, poursuivis pour coups et blessures réciproques, sont condamnés chacun à 10 fr. d'amende. Tous les trois bénéficient de la loi Bérenger.

— Antoine Maury, 34 ans, de Paybrun, 100 fr. d'amende (loi Bérenger), pour vol de pommes de terre.

— Urbain Genot, 26 ans, et Henri Mérit, 48 ans, de Terrou, sont poursuivis pour coups et blessures réciproques. Genot est relaxé, et Mérit condamné à 50 fr. d'amende.

BRETENOUX. — *Félicitations.* — Les membres du Comité radical démocratique de Bretenoux, un nombre de 115, ont envoyé à M. le président du Conseil, à MM. les ministres et aux 300 vaillants députés républicains, leurs plus sincères félicitations pour l'heureuse issue du vote contre les congrégations.

Ils sont heureux de voir que le député de leur arrondissement M. Vival, a suivi le bloc républicain dans cette occasion.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Foire.* — Favorisés par un temps superbe, notre foire de la Mi-Carême, qui s'est tenue samedi, a été remarquablement belle malgré les nombreux travaux agricoles qui retiennent aux champs les cultivateurs.

Les foirails des bestiaux étaient abondamment pourvus, mais on signale une baisse sur les bœufs gras. Les moutons sont toujours recherchés à un prix élevé.

Malgré tout, on peut toujours dire que les foires de Gourdon restent les meilleures de toute la région.

Pas d'incidents graves à signaler.

SOUILLAC. — *Nos marchés.* — Un des délégués du comité des marchés du vendredi, M. Raymond Fumat, vient de remettre à M. le maire de Souillac, un rap-

port adressé au conseil municipal et relatant les diverses opérations effectuées en vue de la formation de ces marchés.

Un reliquat, excédent de recettes de 55 fr. 50 a été remis au secrétariat de la mairie, pour qu'à la saison prochaine la municipalité puisse continuer la tâche si bien commencée du comité.

Les marchés du vendredi ont eu un succès inattendu.

Accident causé par une auto. — M. Veyssouze, habitant à Meyronne, canton de Souillac, se rendait à notre foire sur sa voiture avec plusieurs personnes. Effrayé par le bruit d'une automobile, son cheval prit peur et, au bout de quelques secondes d'une allure désordonnée, renversa tous les voyageurs dans un fossé.

L'accident se borna à quelques légères contusions sans gravité et à des dégâts matériels.

La conduite des chauffards, en cette occasion, n'a pas été exemplaire, car ils n'ont même pas ralenti leur marche pour porter secours à leurs victimes.

BULLETIN FINANCIER

La spéculation paraît abandonner activement les fonds d'Etats français et étrangers, pour porter son attention sur certaines valeurs industrielles, aussi le marché des fonds publics est-il plutôt hésitant.

Le 3 0/0 en nouvelle baisse de 10 c. clôture à 99,15; l'amortissable à 99,50.

La Banque de France cote 3850.

Le Crédi Foncier s'inscrit à 715 et le Crédi Lyonnais à 1121.

Nos chemins ont perdu une partie de l'avance acquise: le Lyon revient à 1455; le Midi à 1215; le Nord à 1836 et l'Orléans à 1561.

Le Suez a baissé de 20 francs à 3808. Nous retrouvons l'Extérieure à 9165; l'Italien à 10256, le Portugais à 3175; le Turc D cote 30,55 et la Banque Ottomane, 612.

Le Conseil d'administration de la compagnie française des moteurs à gaz et des constructions mécaniques prévient les actionnaires que le coupon N° 6 représentant le dividende de 10 francs brut pour l'exercice 1901-1902 sera mis en paiement au Crédi Lyonnais et à ses agences à partir du 1^{er} avril prochain à raison de: 9,40 pour les actions au porteur et de 9,60 pour les actions nominatives.

AVIS
Monsieur FARGE
FABRICANT DE MALLES
Avenue de la Gare
Prendrait des ouvrières garnisseuses ou des apprenties.

A LOUER
BOULANGERIE
AVEC MATÉRIEL
12, RUE BRIVE — CAHORS
S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Monsieur BOURGET
MÉCANICIEN-DENTISTE
Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

Avis au public
A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Paris
Dentiste du Lycée Gambetta
69, Bd Gambetta et Rue Fondue
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

L'Alcool Aliment

Nous extrayons de l'Alcool, organe de l'Union française antialcoolique, le très intéressant article suivant, composé d'extraits compulsés par M. le D^r Legrain:

L'effervescence créée autour de l'article de M. Duclaux, est loin de se calmer. Bien que l'on estime qu'il ne faille pas trop s'inquiéter des conséquences d'une découverte aussi peu neuve, il est bon d'armer ses amis pour répondre aux gens trop crédules ou qui ne demandent qu'à croire. La controverse a déjà fait verser des flots d'encre, et M. Duclaux a eu, il faut tristement l'avouer, une fort mauvaise presse. Nous jugeons utile de relater ici quelques opinions ou arguments recueillis dans les divers travaux qui nous sont parvenus:

* Du D^r Triboulet (*Gaz. des Hop.*, 13 janvier).
C'est au « bon sens médical » opposé à la vérité contestable de laboratoire qu'appartient le dernier mot dans la question qui nous occupe. La vérité est ici à deux faces; le recto du feuillet scientifique a un verso médical. Or, personne ne peut actuellement parler de la question de l'alcool dans l'alimentation en termes purement scientifiques.

Un produit théoriquement alimentaire l'est-il forcément en pratique? N'oublions pas que, s'il y a d'un côté les boissons, il y a d'autre part les buveurs. Nul ne peut nier, si savant qu'il soit, l'incompatibilité de notre organisme avec l'alcool. Le moteur humain est inapte à marcher avec l'alcool.

Bien que comparaison ne soit pas raison, on peut se demander pourquoi, ayant à sa disposition des producteurs de force comme la dynamite, on se sert du banal moteur isodynamique se rend intolérable à nos pauvres moteurs qui n'en peuvent mais.

A tenter de s'accoutumer à l'alcool, la race humaine décroît de jour en jour et s'éloigne de l'idéal isodynamique si ardemment souhaité.

* De M. H. Labbé (*La Nature*, 14 février).
Des aliments respiratoires et combustibles comme l'alcool, nous en avons à revendre. Parmi eux, il en est dont l'usage est tout profit pour l'économie: le sucre. On a fait remarquer que l'alcool pris en quantité exactement alimentaire serait à peu près complètement brûlé par l'organisme; il n'y aurait alors produit qu'un minimum de désordres. Mais ce minimum n'en existe pas moins.

S'il est vrai qu'en supprimant l'alcool de son repas, on en supprime quelque chose qu'il faille remplacer, il sera toujours inoffensif et excellent d'ajouter un morceau de sucre de plus à son café.

* De Médica (*La Quinzaine du Praticien*, 10 février).
La valeur alimentaire de l'alcool est hors de proportion avec la valeur toute théorique de ce corps. Au point de vue de l'effet thermique, il revient huit fois plus cher que le pain.

* De M. de Varigny (*Le Temps*, 14 janvier).
Quand on brûle de l'alcool dans l'organisme, il faut s'assurer que c'est bien lui qui brûle et non pas les réserves. Il faut au moins prolonger l'expérience plus de quatre jours, car un homme peut facilement trouver sur ses réserves de graisse de quoi travailler.

L'alcool ne fait point de réserves, à l'inverse de tous les aliments vrais, et c'est pour cela seul qu'ils sont des aliments. Ces réserves sont capitales, car l'homme ne vit nécessairement que sur elles et non pas de ce qu'il emmagasine immédiatement. C'est un phénomène commun à tout ce qui vit: animaux, plantes.

Or, l'alcool ne forme pas trace de réserves. Quel titre a-t-il à figurer dans la ration d'entretien? Il est bien vrai, quand il est consommé, qu'il provoque un certain engraissement, chez les alcooliques par exemple. Mais quel physiologiste conseillerait de se faire des réserves dans de telles conditions et à un tel prix?

L'alcool est toxique, inférieur, coûteux; n'en pas faire usage; il présente moins que jamais les caractères d'un aliment.

* Le D^r Laborde, avec sa très grande autorité et légitimement fêtré l'acte si regrettable du directeur de l'Institut Pasteur. Il le qualifie de coupable et de malencontreuse intervention, qui, sous le couvert sacré de la science, tend à alimenter et à entretenir l'empoisonnement destructeur des peuples et des nations.

Allant plus loin, M. Laborde a eu le courage de saisir l'Académie de l'incident en lui présentant un ordre du jour d'une rare énergie. Il y est dit entre autres excellentes choses: Au moment, où de toutes parts s'élève le concert des voix les plus autorisées poussant le cri d'alarme, contre le double fléau de l'alcoolisme et de la tuberculose; au moment où les pouvoirs publics se sont décidés à édicter des mesures de salut public, après avoir demandé conseil à l'Académie; à ce moment, un homme de haute notoriété scientifique, placé à la tête d'un établissement de préservation et d'assistance sanitaires, n'a pas hésité à jeter d'un cœur léger une note bruyamment discordante dans ce concert. Le plus grand savant ne peut faire que l'alcoolisme n'existe point. Si bien que M. Duclaux a beau dégager dans un article tristement fameux la question alcoolisme de la question alimentaire, il ne réussira pas à dégager sa propre responsabilité des étroites intérêts intéressés dont il est devenu fatalement le prisonnier et le soutien. C'est là qu'est le vrai caractère de son intervention, plus qu'imprudente.

M. Laborde s'est félicité, et nous l'en félicitons, d'avoir dit, en une protestation publique ce que tout le monde ressent et dit partout ailleurs.

* La Revue (Février) a provoqué une interview de diverses personnalités au sujet de l'affaire Duclaux. En voici le résumé:

M. Duclaux lui-même a rétorqué une partie de ce qu'il avait avancé en ces termes:

« Je pense qu'on ne peut tirer encore des conséquences pratiques définitives des expériences de MM. Atwater et Bénédic; jusqu'ici elles sont trop impliquées dans des questions financières pour que je puisse dire mon avis à ce sujet. En attendant (et au point de vue pratique) si on me proposait une trêve, en acceptant comme moyen terme le litre de vin par jour, démontré utile et inoffensif par les expériences d'Atwater, je suis prêt à y souscrire.

Pour le D^r Roux, l'expérience des Américains ne sera point pour les buveurs un enseignement profitable, mais une excuse à leur passion funeste.

Le D^r Metchnikoff est persuadé que l'alcool est un poison. Pour M. Berthelot, l'alcool n'est pas un aliment bien que ce soit un combustible. Il peut être utile à titre de médicament. Il est un élément de décadence physique et de ruine morale.

M. Brouardel n'admet pas que l'on conclue de la constitution chimique d'un corps à sa valeur alimentaire.

Pour le D^r Richez il faut combattre l'alcool, non le favoriser. Si c'est un aliment il est loin d'être recommandable. Il faudrait que les hommes fussent des anges pour que l'alcool ne fût pas un grand péril. Tout compte fait, si l'on pouvait supprimer complètement les boissons alcooliques quelconques de la consommation des hommes, on aurait peut-être supprimé une parcelle de l'alimentation, mais on aurait rendu un immense service à l'humanité. C'est le grand facteur de la misère.

Le D^r Bernheim: Les chimistes ont toujours été de mauvais médecins, et inversement. Il importe peu au médecin praticien que l'alcool soit, chimiquement, un aliment, personne n'aura l'idée de nourrir l'humanité avec l'alcool. Celui-ci peut être un excitant utile mais cette excitation cotoie le danger. Il doit être à la seule disposition du médecin.

Le D^r Lancereaux n'est pas sûr que l'alcool soit un aliment, mais il sait qu'il est dangereux et qu'il n'en faut pas abuser.

Le D^r Héricourt. Un litre de vin peut très bien ne pas être dangereux directement, mais ce qui est manifeste c'est que de deux individus dont l'un ne boit que de l'eau, et dont l'autre boit du vin, le premier résistera à l'invasion des maladies et le second sera vulnérable.

Pour le D^r Landouzy, qu'importe la chimie; la question pratique reste ce qu'elle était hier; la réponse des antialcooliques triomphe parce qu'elle est celle des faits vécus. L'Amérique n'a rien prouvé, car tout est affaire individuelle; c'est elle qui détermine les variabilités de l'intoxication.

Pour le D^r Joffroy, l'alcool peut être absorbé sans inconvénient à dose raisonnable (une bouteille de vin). Passé cette dose, l'alcool paralyse.

M. Magnan n'admet pas qu'on recommande l'alcool comme aliment. Il est tel tel qu'on le retrouve en nature, après plusieurs jours, dans le foie, le cerveau, les pommons.

Pour le D^r Legrain, l'aliment chimique n'est pas l'aliment hygiénique. Des colonies de microbes vivent à l'aise dans une solution arsénicale et s'en nourrissent, comme d'autres vivent de l'alcool lui-même. Est-il sensé d'en conclure que l'homme doit en prendre?

Pour le D^r Garnier, c'est un aliment bien suspect que celui qui engendre des désastres. Mais il est aussi excessif de dire qu'on ne doive point boire de vin que de prétendre que son usage est indispensable. Quant à l'alcool lui-même, une sage hygiène doit le proscrire.

Le D^r Bourneville, tout en montrant le danger effroyable de l'alcoolisme, surtout pour l'hérédité, croit que l'alcool à doses modérées peut être utile.

* De La Croix Bleue. Simple parabole: Un homme possédait une grande salle chauffée au charbon par un poêle. Un industriel vint lui proposer un nouveau combustible équivalent au charbon:

— Soit, dit-il, je ne suis pas routinier, mais combien coûte-t-il, votre produit?

— 400 francs la tonne.

— Comment! le charbon est 10 fois moins cher.

— Attendez! mon combustible ne brûle qu'en partie; il laisse un déchet variable et d'autant plus important que le poêle est plus chauffé.

— C'est bien regrettable; mon charbon à moi brûle jusqu'au bout en ne laissant qu'un peu de cendres.

— Ce n'est pas tout. Le produit que je vous offre aura en outre la propriété de mettre votre poêle hors de service très rapidement...

— Allez vous promener avec votre invention!

* De M. Girault (*Le Libérateur*, 18 janvier).

« Comment, c'est M. Duclaux, descendu parmi le peuple en éducateur, qui prononce de telles paroles! C'est lui qui, venu au sein des ouvriers intelligents pour mettre sa main fine de savant dans la main calleuse du « turbineur » afin de l'aider à s'élever et à se libérer, qui parle avec une semblable désinvolture? Peut-on le croire? Je ne puis admettre que celui dont c'est le rôle d'indiquer les dangers d'une boisson toxique et malsaine, s'élève au contraire en sa faveur et tente de la réhabiliter, surtout aux yeux des éveillés qui commencent à ressentir en eux l'hésitation bienfaisante. »

* Du D^r Ox (*Le Matin*, 20 janvier).

Les expériences n'ont duré que 3 à 4 jours. Que deviendrait un sujet nourri tous les jours d'alcool? La physiologie ne le dit pas, mais la médecine le sait. Il deviendrait un alcoolique. La machine se détériore comme un moteur qu'on alimenterait avec une substance pour laquelle il n'est pas fait.

* De M. Pelletier (*La Presse*, 18 janvier).

Toutes dégénérescences, toutes perversions ont, dans la plupart des cas, l'alcool à leur origine, l'alcool sous toutes ses formes. Et combien de générations vont se succéder encore avant qu'on ait purgé le pays de cet aliment-là, dont il a l'indigestion? Que l'on sauve enfin ce qui est resté à peu près indemne. Il est temps.

* De M. Montorgueil (*L'Eclair*, 25 janvier).

Parce qu'un monsieur enfoncé dans une cage d'expérience pendant quelques jours, et ayant varié son menu, en substituant à quelques plats de lentilles quelques gorgées d'alcool, n'est pas sorti de la alcoolie ou alcoolique, déclarer que l'alcool est égal en valeur nutritive aux benoîtes lentilles, c'est pour surprendre les hygiénistes les plus débouillonnés et pour scandaliser les autres.

* De M. Bocquillon (*L'Avant-Garde pédagogique*, Février).

Nous ne sommes pas des savants, mais nous trouvons que M. D... nous croit tout de même par trop naïfs quand il nous dit que beurre et alcool, c'est équivalent au fond. Je ne vois pas bien un individu, s'éprenant d'une folle passion pour le beurre et en perdant la notion de tous ses devoirs familiaux ou sociaux, ou tombant de ce fait dans les affres de l'épilepsie. Par contre, c'est journellement que je vois des malheureux poussés au crime ou pris de *détirium tremens* et qui avaient commencé par la ration modérée d'alcool.

* De M. Cheysson (*La Tempérance*, Janvier).

C'est déjà bien assez que le buveur soit soumis aux ravages de sa funeste passion, sans que la science vienne encore lui rendre le service d'endormir sa conscience et de justifier sa capitulation. Nous serions fort heureux de faire amende honorable à l'alcool, en confessant son inconvénient. Mais hélas! ses méfaits sont trop palpables, les maux qu'il déchaîne trop cruels, pour qu'il ait pu être victime d'une injuste prévention.

* De la Semaine Pharmaceutique, 25 Janvier.

Supposons qu'un homme absorbe 500 grammes par jour de matières grasses ou sucrées, l'équivalence isothermique sera d'environ 400. On pourrait donc impunément absorber 400 grammes d'alcool par jour! C'est grand dommage que les sujets ne soient pas restés engagés pendant 6 mois; ils auraient fait des alcooliques fieffés auprès desquels Coupeau aurait pâli.

* Du Bulletin Médical.

Nous estimons que la répétition et le contrôle des expériences américaines auraient dû être faites par M. Duclaux avant de conclure.

* Du Journal des Praticiens.

Les expériences prouvent seulement les propriétés inoffensives de l'alcool absorbé pendant 4 jours. Mais au delà?

* De M. Doumergue (*Le Signal*).

La réhabilitation de l'alcool est plus dangereuse que la découverte d'un sérum n'est bienfaisante.

(A Suivre).

MISÉ FÉRÉOL

II

Cette fois, Pierre n'eût par le temps de répondre. Le notaire dégringolait l'escalier.

Le lendemain, à neuf heures, Pierre était habillé et prêt à partir. Une calèche, attelée en poste, l'attendait devant le perron de l'hôtel. Les malles attachées, le valet de chambre installé sur le siège auprès du cocher, le panier aux provisions soigneusement garanti, la voiture s'ébranla.

Dans ces petites rues étroites et tortueuses, pavées de cailloux anguleux, les chevaux allaient au pas. Ça et là, sur les portes, les commères soulevaient leurs rideaux, avançaient la tête, échangeant à haute voix leurs réflexions sur l'étranger. Le pont de fer était passé. Trinquetaille, joli faubourg assis dans la campagne, apparut coquet et riant. Puis les maisons s'espacèrent. La route, tracée en pleins champs, bordée d'arbres et de fossés comblés d'herbes folles, de roseaux frissonnants d'une végétation luxuriante, se déroule silencieuse et solitaire. Pierre, à l'ombre sous la capote relevée, le cigare aux lèvres, les jambes étendues, se laissait machinalement

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

emporter, l'esprit envahi de mélancoliques songeries. Les nettes déclarations de Chavagnas l'avaient quelque peu troublé : cette perspective de deux semaines en Camargue ajoutait encore à son ennui.

Pourtant en respirant cet air frais du matin, il se sentait pénétré d'un vague sentiment de bien-être. A sa droite, les collines du Languedoc, s'enlevant d'un fin ton violet, mêlé de rose, sur le blanc laiteux de l'horizon, rompaient seule la monotonie même avec cet attrait de quiétude qui endort les préoccupations. Ça et là quelque détail charmant : le vol capricieux d'un ramier, les gracieux ébats d'une calandre autour des iris jaunes.

Aux environs d'Arles, la terre produit des moissons superbes : c'est déjà la Camargue, mais c'est plutôt un immense jardin. A cette extraordinaire fertilité, on devinerait difficilement l'étrange désert que renferme ce delta. — Cependant, cette campagne, si pimpante paraît abandonnée. Pas de hameaux ; de loin en loin, un *maset* au toit de chaume, une bergerie couverte de roseaux et surmontée d'une croix. Parfois, un bruit d'ailes : c'est une pie qui s'élève de l'herbe haute ; un chant : c'est un *pioulaire* qui appelle dans le feuillage.

Après plus d'une heure de route, Pierre n'avait pas rencontré une âme.

Les chevaux couraient à travers les champs humides de rosées, et la plaine se déroulait toujours. Déjà fait à cet isolement, ce fut presque avec surprise qu'à un coude du chemin, il aperçut deux femmes qui marchaient côte à côte. La voiture les atteignit bientôt. Comme

elles se retournaient au bruit des grelots, il laissa échapper un cri en reconnaissant les jolies filles de la place du Forum.

— Comment ! c'est vous dit-il ? Qu'est-ce que vous faites par ici ?

— Nous retournerons aux Saintes, répondit Planette.

— A pied ?

— Eh bien nous savons marcher.

— Je ne souffrirai jamais cela, s'écria-t-il en sautant à terre. Vous allez monter dans ma voiture, au moins jusqu'à Romaz.

A cette proposition, elles se regardèrent.

— Ne sommes nous pas voisins ? ajouta-t-il.

Misé Féréol ébauchait un refus. Après un court débat, Planette s'élança d'un bond de chèvre. Elles s'installèrent. M. Romaz s'assit en face d'elles. La voiture repartit.

Cette gentille reconte avait rendu à Pierre quelque bonne humeur, et il se reprenait à cet espoir d'aventure que l'arrivée du matelot Exupère avait désorienté la vieille. La conversation s'engagea avec quelque gêne de Misé Féréol ; mais Planette si naturellement gaie et babillarde, fut bientôt à l'aise. Au bout d'un quart d'heure, elle faisait les honneurs du pays, embrouillant volontiers les sujets, mêlant la *manade* (troupeau) aux *roubines* (prise d'eux) les *drailles* (chemins) aux *bordines* (pêcheries), détails fort indifférents au jeune homme, dont l'attention était absorbée par l'étonnante beauté de misé Féréol. Silencieuse presque hautaine dans son indifférence, comme étrangère à la causerie, par instants, son

grand regard de flamme croisait celui de Pierre, et il en ressentait une impression troublante, une sorte de chaleur qui lui montait au front. A coup sûr, c'était là une singulière paysanne, avec son buste superbe de déesse qui se moulaient sous la blanche *capella* ainsi qu'un beau marbre sous une draperie. Le contraste qu'elle formait avec Planette le frappait encore plus qu'à leur première rencontre. On eût dit une demoiselle portant par pure fantaisie la cornette et le costume d'une villageoise, tant il y avait de grâce, de distinction, d'élégance même dans ses attitudes. Essayant de la tirer de son silence, Pierre rappela les incidents de l'arrivée, le danger qu'un moment elle avait couru. Il se moqua gaiement de sa maladresse à la protéger, tout en la plaisantant sur sa : audace à braver les taureaux.

— Elle est folle ? s'écria Planette.
La belle fille ne put se défendre d'un sourire. Une légère rougeur colore ses joues. Elle répondit d'une voix dont le timbre grave et profond parut à Pierre d'un indicible charme :
— Que voulez-vous ? Nous sommes des sauvages.

Planette saisit avec empressement l'occasion d'un long récit. Elle décrivit la course des Arènes avec une exubérance de gestes et de jolis rires qui en augmentait singulièrement l'intérêt.

(A suivre) Jacques VINCENT.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

XIII
Fontenoy

Ah ! voilà mademoiselle Herncastle qui cueille des fleurs... comme elle a l'air de les aimer ! Mais quelle figure sombre elle a prise, c'est une personne étrange... une véritable héroïne de roman ! Mais est-ce que les gouvernantes ne sont pas toujours un peu des héroïnes de roman... qu'en dis-tu ? Je crains bien que la vie lui ait semblé une tragédie trop sombre pour qu'elle ait pu trouver le moyen de la prendre du côté comique.

— C'est la plus habile brodeuse que j'aie connue de ma vie, dit lady Dangerfield en balayant de sa robe de soie les marches de l'escalier. Je m'en suis aperçue hier par hasard. Elle faisait un travail de dentelles et de

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

batisse qui est quelque chose de magnifique ! J'avais eu l'idée de la renvoyer... on n'a pas besoin d'avoir chez soi une personne qui épouvante tous ceux qu'elle rencontre... mais je me suis décidée à la garder. Les broderies qu'elle me fera m'économiseront trois cents livres par an, et pourtant elle s'est contentée de très modiques appointements.

C'était vrai, et cette considération pesait d'un grand poids auprès de milady.

Comme nous l'avons dit, elle avait lutté péniblement pendant de longues années contre la pauvreté ; elle avait appris ainsi ce que c'est la fortune, et quoiqu'elle dissipât avec insouciance les revenus de sir Richard pour ses caprices, elle n'en était pas moins d'une avarice solide...

Maintenant qu'elle avait découvert le parti qu'elle pouvait tirer de mademoiselle Herncastle, elle était résolue non seulement à la garder, mais encore à la protéger.

Mademoiselle Herncastle avait aussi un goût exquis pour tout ce qui concernait la toilette, pourquoi ne pas en arriver, petit à petit, à congédier sa femme de chambre et à installer à sa place l'habile gouvernante.

Mademoiselle O'Donnell partit de Castelford avec tous ses effets, à la tombée de la nuit, mais elle était seule.

Sir Arthur Tregenna avait été chercher le capitaine au ruisseau, où il pêchait, et ils devaient revenir ensemble pour dîner.

On fit voir à mademoiselle O'Donnell la chambre qui lui était destinée, elle échangea sa robe gris-fermé contre une toilette en soie

bleue et elle descendit pour retrouver milady et sa cousine, qui attendaient le dîner sur la pelouse qui s'étendait en pente douce devant la grande fenêtre à la française du salon.

Les enfants jouaient sur la terrasse, où des paons faisaient la roue au soleil, tandis qu'au-dessus deux des milliers de feuilles s'agitaient au souffle de la brise et que les oiseaux gazouillaient dans l'ombre épaisse des branches.

Mademoiselle Herncastle, vêtue de sa robe de soie grise, était assise à quelques pas, et l'on voyait voltiger ses doigts dans la dentelle qu'elle faisait pour milady.

Cecil était penchée sur un livre, ses traits délicats, sa fine et gracieuse figure se détachaient vivement sur la lumière d'or et de pourpre dont l'inondait le soleil couchant ; des lis ornaient sa chevelure et un bouquet de fleurs des champs son corsage... elle paraissait ainsi grande, mince, douce.

Milady s'appuyait nonchalemment sur le dossier de sa chaise rustique : elle ne faisait rien... c'était un des traits aimables de son caractère qu'elle ne faisait jamais rien... en toilette magnifique, poudrée, fardée, coiffée, elle attendait avec impatience l'arrivée de l'heure du dîner et des messieurs.

Le major Frankland était sorti avec le comte, et son mari, naturellement, était dans son cabinet... ou dehors, peu importait.

En l'absence du sexe le plus noble, milady, qui avait pour principe d'être toujours ennuyée, baillait à se démonter la mâchoire. Jamais elle ne lisait, jamais elle ne travail-

lait, jamais elle ne pensait. Pour la stimuler, il lui fallait la société et ses adulations, sans cela, la vie était pour elle insupportable. Elle salua avec un soupir de soulagement l'arrivée de Rose O'Donnell.

Elle ne pouvait pas converser avec la gouvernante, c'eût été déroger, les enfants étaient d'ennuyeuses et embarrassantes créatures, et Cecil était plongée dans un livre qui l'absorbait.

L'agitation des arbres au souffle du vent, le ciel tout empourpré, la mer endormie, la terre silencieuse et revêtue d'une teinte d'émeraude... tout le ravissant tableau qui s'étendait devant ses yeux n'avait aucun charme pour elle.

— Vous nous trouvez encore seules, mademoiselle O'Donnell, dit-elle à Rose, qui venait s'asseoir auprès d'elle. Nos pêcheurs ne sont pas encore revenus, et l'isolement me cause un ennui mortel. Cecil, comme vous voyez, s'est mise à lire et est pour moi une compagne inutile. Je ne lis jamais, mademoiselle O'Donnell ; les livres se ressemblent tous, ils sont maintenant d'une platITUDE désespérante. Que lis-tu là, Altesse ?

Cecil releva la tête.

— Ce sont des légendes d'Irlande. Je suis tombée dessus par hasard, dans la bibliothèque, il y a une demi-heure. Je lisais le *Fontenoy*, de Davis. Mademoiselle O'Donnell, n'y a-t-il aucun de vos ancêtres qui se soit battu à Fontenoy !

(A Suivre).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.
2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1° DE PARIS à TOURS.
2° DE TOURS à NANTES.
3° DE NANTES à LANDERNAU, Premières livraisons et embranchements.
4° D'ORLÉANS à LIMOGES.
5° DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
6° DE St-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
DE TOURS à ANGOULÈME.
D'ANGOULÈME à BORDEAUX. collection d'une qui sera continuée

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Laboubeyre (Mimizan), Laloue (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Loz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala,

Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginosses Carcanières, Escoubrou, Usson-les-Bains). Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Gantès), Saint-Girons (Andinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradion), Salies-de-Béarn, Salies-de-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Conflet (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet

d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1°. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.
2°. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COURSLANT.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE

Envoi franco du Catalogue

Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26.